

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 29 novembre 2023

Sécheresse dans l'Aude

A l'approche de l'hiver, le département reste en situation de sécheresse

Alors que nous approchons de la saison hivernale, l'hydrologie départementale reste dégradée, voire très dégradée, sur plusieurs secteurs audois. Les débits de l'Aude sont deux fois moins élevés que ce qui est normalement attendu fin novembre, alors que les débits de la Berre et de l'Orbieu sont à moins de 1 % de la valeur moyenne observée à la même période. Cette situation a conduit le préfet de l'Aude à prolonger les restrictions en vigueur sur le territoire dans le cadre d'un nouvel arrêté sécheresse.

Cette décision, inédite à une période aussi tardive de l'année, prise de concert avec les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, rend compte de la gravité de l'état de sécheresse du département et plus largement du littoral languedocien. A cet égard, la saison hivernale présente un enjeu crucial de recharge des nappes pour aborder le printemps et l'été prochains dans les meilleures conditions.

Le nouvel arrêté pris ce jour par le préfet de l'Aude prévoit toutefois quelques adaptations au régime en vigueur jusqu'à présent.

Pour tenir compte des améliorations constatées sur certains secteurs du département grâce aux pluies des derniers jours :

- le Fresquel et l'Orbiel sont placés en vigilance,
- la Cesse est placée en alerte renforcée,
- le secteur Aude amont (hors axe réalimenté) est placée en alerte,
- les restrictions sont levées sur les secteurs de la frange ouest du département, sous pilotage des préfets de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn.

Tous les autres secteurs resteront au même niveau.

Pour tenir compte de l'évolution des usages entre la période estivale et hivernale, les restrictions portant sur des usages devenus sans objet ou n'ayant pas d'effet sur le potentiel de recharge de nappes dans les quelques semaines à venir seront levées. C'est ainsi le cas de l'arrosage des espaces verts et des potagers, des douches de plage, du remplissage des piscines ou du fonctionnement des stations de lavage.

La situation restera suivie de très près dans les prochaines semaines compte tenu de la fragilité de la ressource. Le préfet de l'Aude invite chacun, dans ce contexte, à la plus grande exemplarité et sobriété dans les usages de l'eau.

Les mesures de restriction sont consultables sur le site internet suivant :



<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Gestion-Etiage-Secheresse/Arrete-prefectoral-de-restriction-en-vigueur/>